

se présentent au confessionnal quel vote ils émettront aux prochaines élections législatives de juin à Anvers. Ceux qui ne voudront pas prendre l'engagement de voter contre les libéraux ne recevront pas l'absolution. »

Si ce fait est exact, les journaux cléricaux auront de la peine à soutenir que le clergé ne se mêle jamais d'influencer les élections,

— *Le curé du village.* — La scène se passe à Campenhout, canton de Vilvorde.

On porte en terre un membre de la fanfare communale, bon fermier et fervent catholique.

Le clergé accompagne le corps.

Sur le chemin du cimetière, — situé à vingt minutes de la commune, — la fanfare, dont le défunt avait fait partie, entame les premières mesures d'un marche funèbre.

Aussitôt le curé s'arrête, fait volte-face et, suivi par ses enfants de chœur, retourne à grands pas vers l'église....

C'est qu'aux yeux du bon curé, — qui qui protège une autre musique, — la fanfare communale est une institution du démon !

Arrivés au cimetière, les assistants se groupent autour de la fosse et l'un d'eux, — notable du village, — prononce ces seuls mots :

— Mes amis, puisque le ministre du dieu de paix et d'union manque à tous ses devoirs, remplaçons-le et adressons une prière au ciel pour l'âme du défunt. »

Sur quoi, tout le monde se agenouille et de prier avec ferveur....

De plus, la famille du défunt se refuse à payer au clergé le prix d'une cérémonie qui n'a pas eu lieu....

Vous voyez d'ici la tête du curé !